

DÉCLARATION DE CONDOMINIUM MODIFIÉE / PLAN CONDOMINIAL SUPPLÉMENTAIRE

1. La présente déclaration modifiée (la « déclaration modifiée ») est conforme à la Loi de 2015 sur les condominiums (la « Loi ») et à ses règlements, avec leurs modifications successives. Elle est faite par :

Nom complet du ou des déclarants (promoteurs) tel qu'il figure sur le certificat de titre ou le bail foncier

le ou les propriétaires enregistrés en fief simple ou les locataires de la parcelle visée par la déclaration modifiée, comme décrit ci-dessous

2. Numéro de la parcelle visée par l'enregistrement

3. La présente modification est faite en conformité avec le ou les articles suivants de la Loi :

- ☐ Article 200 – Changements aux désignations à usage exclusif
- Un plan explicatif qui :
 - (i) montre la modification,
 - (ii) revêt une forme acceptable selon la *Loi de 2015 sur les titres de biens-fonds*;
 - Une déclaration de condominium modifiée;
 - Cocher les cases suivantes, le cas échéant :
 - ☐ Si la modification proposée change la quote-part de propriété d'une partie privative, l'annexe des quotes-parts de propriété est remplacée par une nouvelle annexe (ci-jointe) conforme à l'article 10 de la Loi.
 - ☐ Si la modification proposée change les droits de vote afférents à une partie privative, l'annexe des droits de vote est remplacée par une nouvelle annexe (ci-jointe) conforme à l'article 11 de la Loi.
- ☐ Article 202 – Autres modifications
- S'il y a lieu, le plan condominial n° _____ est modifié comme montré sur le plan condominial modifié;
 - Déclaration de condominium modifiée;
 - Cocher les cases suivantes, le cas échéant :
 - ☐ Si la modification proposée change la quote-part de propriété d'une partie privative, l'annexe des quotes-parts de propriété est remplacée par une nouvelle annexe (ci-jointe) conforme à l'article 10 de la Loi.
 - ☐ Si la modification proposée change les droits de vote afférents à une partie privative, l'annexe des droits de vote est remplacée par une nouvelle annexe (ci-jointe) conforme à l'article 11 de la Loi.
- ☐ *Règlement sur les condominiums sur fonds à bail*
- ☐ Le consentement écrit de l'autorité publique si des changements aux modalités ou restrictions figurant au bail foncier d'un condominium sur fonds à bail se répercutent aussi dans sa déclaration (par. 14(5) du Règlement)
 - ☐ Le consentement écrit de l'autorité publique si une modification est apportée au plan d'un condominium sur fonds à bail (par. 14(6) du Règlement)

- ☐ Plan condominial supplémentaire – *Règlement sur les aménagements par étapes*
- S'il s'agit d'un aménagement par étapes, un plan condominial supplémentaire conformément aux exigences de l'article 9 du Règlement

4. Selon le cas, une attestation de l'association condominiale ou une déclaration solennelle est annexée en la forme prescrite à la présente déclaration modifiée.

5. Déclaration

Cette déclaration est faite en date du :

Date de souscription

AAAA / MM / JJ

Souscription par une personne morale (cocher une seule case)

☐ avec un sceau

☐ sans sceau (requiert un affidavit d'un signataire autorisé)

Dénomination sociale de la personne morale

Signature du signataire autorisé

Nom (en lettres détachées)

Poste

(sceau)

Signature du signataire autorisé (si plus d'une signature est requise)

Nom (en lettres détachées)

Poste

Souscription par un propriétaire en titre ou un titulaire d'une charge (alinéa 205(2)a) de la Loi, le cas échéant

Date

AAAA / MM / JJ

Je suis :

- propriétaire en titre ou titulaire d'une charge grevant la partie privative qui fait l'objet d'une division ou d'une consolidation; ou
- titulaire d'une charge grevant les parties communes qui font l'objet d'une division ou d'une consolidation, et j'accepte que mes intérêts soient reportés aux termes de la présente déclaration.

Souscription par une personne

Signature

Nom (en lettres détachées)

Signature (si plus d'une)

Nom (en lettres détachées)

